



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

**1<sup>re</sup>** séance plénière

Mardi 16 septembre 2008, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. d'Escoto Brockmann ..... (Nicaragua)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

## Point 2 de l'ordre du jour

### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 62 du Règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.*

### Déclaration du Président

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Heureusement, la communication dépasse la parole et ses limites, notamment dans ce XXI<sup>e</sup> siècle que l'on appelle l'ère de l'image. Je voudrais donc commencer ma déclaration en utilisant les moyens technologiques

dont nous disposons, et j'invite les membres à regarder cette vidéo assez courte.

*Une vidéo est projetée dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Et maintenant, je vous invite à revenir à une forme plus traditionnelle d'expression, les mots.

Je me présente aujourd'hui devant l'Assemblée pleinement conscient de la complexité de la responsabilité que j'ai assumée en acceptant la présidence de cette soixante-troisième session de l'Assemblée générale, que vous, les membres, m'avez si généreusement confiée. Bien que l'Assemblée générale ait été reléguée ces dernières années dans un rôle relativement insignifiant, j'ai la ferme conviction que présider cette Assemblée est une tâche importante.

Cette tâche est encore plus importante lorsque la présidence est utilisée comme une occasion de transformer l'actuelle logique sectaire de l'égoïsme qui a par moments empêché cet organe de remplir son mandat, tel qu'il est consacré dans la Charte des Nations Unies.

Si l'on ne fait rien, cette logique ne peut que nous mener à la mort et à l'extinction de notre espèce. Cette logique de l'égoïsme doit être remplacée par la logique de l'amour, du refus de l'exclusion, du « nous » et du « notre », de la solidarité. La lutte pour l'acceptation pleine et entière de la logique de la solidarité aussi bien

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



dans notre Organisation que dans ses États Membres sera ma principale tâche en tant que Président.

Aujourd'hui le monde se trouve dans une situation déplorable, inexcusable et, partant, honteuse. Ce que Tolstoï a dénoncé comme un « égoïsme dément » explique pourquoi, alors que des trillions de dollars sont dépensés en guerres d'agression, plus de la moitié de la population mondiale souffre de la famine et de la pauvreté. Et nos priorités, chers frères et sœurs, n'en sont que plus confuses.

Nous partageons tous, sans exception, la responsabilité de la situation dans laquelle se trouve notre monde. Alors que certains assument sans aucun doute une part de responsabilité plus grande que d'autres, rien ne sert de débattre nos parts de responsabilité respectives. Ce qui importe maintenant c'est que nous nous tournions vers l'avenir, que nous tirions les enseignements des erreurs passées, qu'ensemble nous nous lancions à fond dans la tâche qui consiste à édifier un monde nouveau et meilleur, convaincus que nous sommes qu'un autre monde est possible.

La situation dans laquelle se trouve le monde est encore plus grave aujourd'hui qu'il y a 63 ans lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée. Néanmoins, nous ne sommes pas irrémédiablement condamnés à continuer de nous enfoncer dans les marécages de l'égoïsme dément et suicidaire.

Pour nous extraire de ce borbier, il nous suffit de reconnaître que nous sommes tous frères et sœurs et de reconnaître également que cette vérité exige que nous changions notre façon de penser, de nous comporter et d'interagir. À ce stade de l'odyssée qu'est notre existence, notre interdépendance et les liens mutuels qui nous unissent demeurent la vérité première. Notre acceptation de cette vérité et de ses conséquences logiques est le seul garant d'un avenir décent pour les générations à venir.

L'amour nous pousse à nous atteler à l'édification d'un monde plus juste et non violent, un monde dont la solidarité sera la caractéristique la plus importante. Nous devons entreprendre cette tâche sans regarder en arrière et en oubliant nos ressentiments. Nous devons nous réconcilier avec tous ceux qui ont pu nous causer du mal ou des souffrances. Si nous ne sommes pas capables de pardonner, nous ne méritons pas de vivre. Nous aurons choisi la haine et la rancœur qui ne peuvent que nous mener à la destruction et à la mort.

Outre la capacité de pardonner, nous devons tous redécouvrir notre rôle en tant qu'intendants de la planète Terre. Petit à petit, nous les humains, surtout les Occidentaux parmi nous, nous nous sommes rebellés contre notre vocation d'intendants, c'est-à-dire notre raison d'être. Nous sommes devenus de plus en plus des propriétaires arrogants, convaincus que nous sommes investis de droits absolus sur tout ce qui nous a été confié, sur ce que nous étions censés entretenir et gérer dans l'intérêt de tous.

C'est là la folie suicidaire dans laquelle nous nous trouvons. Les rappels à la réalité, sous quelque forme qu'ils se présentent et quel que soit l'esprit de fraternité qui les anime, incommode toujours certains. Toutefois, compte tenu des dangereux excès du comportement humain, ces rappels à la réalité sont indispensables. Notre principal problème est un problème d'éthique. Pour dire les choses simplement, nous ne nous traitons pas l'un l'autre ni la nature qui nous entoure comme nous le devrions.

Si je vous invite tous à embrasser la loi suprême de l'amour, sans exceptions ni exclusions, dans l'intérêt des générations présentes et futures, c'est parce que, à mon avis, ce qui donne un sens à notre vie, c'est cet effort de tous les instants et de plus en plus conséquent au service de nos semblables et de la solidarité universelle. Dans le cadre de ce processus de transformation, toutes les religions et tous les systèmes éthico-philosophiques peuvent et doivent nous aider.

Bien que pour moi, personnellement, le paradigme d'un comportement source de vie et de rédemption soit ancré dans la croix, je suis convaincu que nous tous, dans nos traditions religieuses, culturelles et éthico-philosophiques respectives, nous trouvons de puissantes exhortations à embrasser la logique de l'amour et de la solidarité. Nous devons tous, ensemble, nous employer à transformer ces exhortations à la solidarité en la principale source d'inspiration pour l'humanité et l'Organisation des Nations Unies. L'amour de nos semblables et de la Terre devrait être le fondement des liens qui nous unissent et guider notre action collective.

En ce moment difficile de l'histoire de l'humanité, notre Organisation a un rôle important à jouer et l'obligation d'obtenir de meilleurs résultats. L'objectif central et fondamental de cette soixante-troisième session de l'Assemblée générale sera de démocratiser l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, nous ferons en sorte que l'ONU conserve sa

place en tant qu'organisation la plus importante et indispensable du monde pour atteindre les niveaux de paix et de sécurité que nos peuples exigent à juste titre qu'on leur garantisse.

Je suis conscient des énormes espoirs que la grande majorité des habitants déshérités de notre planète ont placés en l'Organisation des Nations Unies, attendant d'elle qu'elle leur apporte la paix et la sécurité et défende leur droit à la vie et au développement intégral. Nous ne devons pas les décevoir. C'est surtout pour les déshérités du monde que j'ai accepté d'assumer la lourde tâche de présider cette soixante-troisième session de l'Assemblée générale. C'est à eux – à tous nos frères et sœurs vivant sur cette Terre – que je dédie ma présidence. Nous devons conjuguer nos efforts, avec tout le sérieux que cette tâche exige pour répondre à leurs espoirs. Je suis convaincu que je peux compter sur vous tous pour m'accorder votre plus généreuse coopération. Au nom du Nicaragua et de l'ensemble de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ma patrie élargie, je vous remercie de votre confiance.

Je vais maintenant aborder les questions de la faim, de la pauvreté et du renchérissement du pétrole et des denrées alimentaires. Diverses crises de grande envergure – économique, financière, environnementale, humanitaire et juridique – sont à l'origine de l'actuelle crise alimentaire mondiale. Ces crises se traduisent par des turbulences et des distorsions sur les marchés du crédit, des prix subventionnés du pétrole, le renchérissement des denrées alimentaires partout dans le monde, et une hausse des prix en général, et sont aggravées par la stagnation économique.

Chacune de ces crises interagit avec les autres et se répercute sur elles, aggravant de façon exponentielle une économie mondiale déjà mal en point. Alors que les autorités et les médias s'emploient à minimiser la gravité de la crise actuelle, il faut admettre que nous nous trouvons en présence d'un bouleversement économique mondial d'une ampleur sans précédent. Il en résulte qu'aujourd'hui nous risquons très fort de connaître des revers dans la lutte contre la faim et la pauvreté, y compris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en vue de réduire l'extrême pauvreté.

Au cœur du problème de la faim dans le monde réside la répartition inégale du pouvoir d'achat dans chaque pays et entre les différents pays. Au lieu de concentrer nos efforts sur l'accroissement de la

production alimentaire comme la seule solution possible, nous devrions faire porter nos efforts sur la réduction des inégalités observées dans le système mondial de production alimentaire.

Si nous voulons nous attaquer efficacement au problème de la faim, les gouvernements devront prendre les décisions courageuses que la crise exige d'eux, et notamment réorienter leurs propres priorités nationales et aller au-delà des intérêts purement locaux et nationaux pour prendre en considération l'intérêt général et le bien-être des pauvres de la terre.

Nous devons faire la preuve que nous sommes prêts à nous attaquer aux questions les plus sensibles et les plus litigieuses. Cela signifie, par exemple, qu'il faudra aborder des questions telles que les distorsions du marché causées par les subventions agricoles que versent les pays développés; les conséquences de la spéculation sur les marchés à terme pour la production et la souveraineté alimentaires; les répercussions des changements climatiques sur la production alimentaire et l'environnement; les multiples répercussions de la production de biocarburants sur les disponibilités alimentaires et l'environnement; et, enfin, une dernière question mais non des moindres, le modèle de développement problématique imposé aux pays en développement par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

L'Assemblée générale, outre qu'elle devra déterminer les besoins réels en ce qui concerne les types et volumes de coopération internationale nécessaires, sera appelée à relever le défi qui consiste à susciter des sentiments de solidarité très forts afin d'amener tous les États Membres à faire preuve de la volonté politique nécessaire, si nous tenons à éliminer l'extrême pauvreté et la faim dans le monde.

Au cours de cette soixante-troisième session, nous examinerons les causes immédiates et profondes de la crise alimentaire mondiale et ses répercussions sur la faim et la pauvreté dans le monde. Et c'est pour cette raison que j'accueille avec satisfaction la déclaration de la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Téhéran en juillet dernier, qui a préconisé la tenue d'une réunion au niveau le plus élevé pour débattre du thème de la sécurité alimentaire et identifier les mesures à prendre immédiatement et à plus long terme pour résoudre cette crise.

Il est également essentiel de s'attaquer aux causes profondes qui limitent la capacité institutionnelle de

notre propre Assemblée générale, notamment : le non-respect des principes et normes définis dans la Charte des Nations Unies; la tendance croissante à priver l'Assemblée générale de tout pouvoir réel; la réduction du Conseil économique et social à un organe périphérique; et le transfert de pouvoirs de plus en plus étendus au Conseil de sécurité et aux institutions de Bretton Woods ainsi qu'aux autres institutions financières et commerciales internationales en général.

En d'autres termes, c'est précisément dans le manque de démocratie au sein de notre propre Organisation que nous trouvons la cause la plus profonde de la plupart des graves problèmes qui se posent dans le monde d'aujourd'hui.

S'agissant de la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies, il ne fait aucun doute qu'une Organisation des Nations Unies enrichie par l'apport réel de tous ses Membres ferait d'elle un cadre idéal pour traiter de façon efficace les problèmes les plus pressants du monde et pour empêcher qu'une minorité impose à la majorité des remèdes qui ne font qu'aggraver la situation. C'est pour cette raison que nous avons conclu qu'il était devenu urgent de tenir un dialogue de haut niveau sur la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies. C'est à cette soixante-troisième session de l'Assemblée générale que nous allons tenir ce dialogue dans le cadre de trois sessions d'une durée de cinq jours chacune.

La première session portera sur la coordination indispensable entre les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions financières et commerciales internationales, d'une part, et le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, d'autre part.

Les institutions de Bretton Woods avaient été mises en place précisément pour remédier à l'iniquité de la misère et aider à reconstruire l'économie mondiale. Mais trop souvent, elles ont été employées pour imposer des formules malavisées qui n'ont fait qu'aggraver le problème de la pauvreté. Bien qu'elles ne soient pas strictement parlant des organes de l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods font partie des institutions spécialisées mentionnées aux Articles 57 et 63 de la Charte qui doivent être reliées à l'Organisation des Nations Unies sur des bases définies en accord avec le Conseil économique et social.

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sont tous les deux contrôlés par les États-Unis d'Amérique et l'Europe. Ces institutions ont été

et continuent d'être, toutes les deux, utilisées comme instruments de domination. Véritable sujet de ressentiment pour le monde, cette situation doit changer. La démocratisation de ces institutions financières internationales exige un changement dans le système des parts et le système d'élection des membres de leurs conseils d'administration respectifs.

La deuxième session du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sera consacrée à l'examen de la revitalisation et du renforcement du pouvoir d'action de l'Assemblée générale elle-même grâce au transfert à cet organe des pouvoirs indûment accumulés au sein du Conseil de sécurité, des institutions de Bretton Woods et même, on peine à le croire, de la bureaucratie de notre Organisation.

À l'Organisation des Nations Unies, la « démocratie » devient de plus en plus un vain mot, vide de sens et de substance. Prenez par exemple l'embargo que les États-Unis imposent à Cuba depuis 45 ans. Même avec une majorité aussi écrasante de 184 voix contre 4, cet embargo manifestement injuste et universellement condamné reste fermement en place. Si l'opinion de plus de 95 % des Membres de l'Organisation des Nations Unies peut être si banalement ignorée, à quoi sert donc cette Assemblée générale? Cette question mérite réflexion. Comment pouvons-nous être satisfaits et dire que nous avons la démocratie tout simplement à cause du principe « une nation, une voix »? À quoi servent les votes s'ils peuvent être ignorés ou s'ils n'ont pas de conséquence véritable?

En tout état de cause, il est évident que nous devons répondre de tout cœur à l'appel en faveur du raffermissement de l'Assemblée générale et du renforcement de son pouvoir d'action, qui ne peuvent intervenir que grâce à la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies. Nous savons que la lutte contre les puissants de ce monde n'a jamais été facile mais nous savons également que l'avenir de l'Organisation des Nations Unies dépendra de notre succès dans la lutte pour la démocratie, autrement dit de notre capacité à persuader certaines de ces puissances de s'affranchir de leurs ambitions démesurées et de leur volonté de puissance toujours plus grande, aux dépens de la majorité.

Nous continuerons de souligner que la démocratisation dont l'Organisation des Nations Unies a besoin de toute urgence impliquera une décentralisation du pouvoir accumulé au sein d'un petit

groupe d'États et de la bureaucratie de l'Organisation elle-même, et le transfert de ce pouvoir à l'Assemblée générale qui doit en être logiquement la détentrice. Cette mesure doit être prise de toute urgence car le monde ne peut pas se permettre de passer encore 15 ans à écouter des discours qui ne mènent nulle part. Il est temps d'agir.

C'est bien de prêcher la démocratie mais c'est encore mieux de la mettre en pratique, ici même, à l'Organisation des Nations Unies. Il est absurde de mener des guerres d'agression qui coûtent la vie à des centaines de milliers de personnes pour soi-disant soutenir la démocratie, alors qu'en même temps on recourt à tous les moyens possibles et imaginables pour entraver le processus de démocratisation de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

En outre, l'Assemblée générale devrait devenir plus volontariste et ses résolutions devraient être contraignantes. L'idée selon laquelle ce que « Nous, peuples des Nations Unies » disons d'une voix claire et sans équivoque ne devrait être considéré que comme une simple recommandation sans pouvoir contraignant doit être enterrée pour de bon dans notre passé antidémocratique.

La troisième et dernière session du dialogue de haut niveau sur la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies sera consacrée à un débat franc sur le Conseil de sécurité.

Des réformes s'imposent dans plusieurs secteurs du système des Nations Unies mais aucune n'est aussi pressante que celle du Conseil de sécurité. C'est triste à dire mais il est indéniable que de graves violations de la paix et de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales sont le fait de membres du Conseil de sécurité qui semblent incapables de se libérer de ce qui ressemble bien à une véritable accoutumance à la guerre.

Dans le cas de certains de ces membres, le droit de veto semble leur être monté à la tête au point de leur faire croire, dans la confusion de leur esprit, qu'ils peuvent agir à leur guise sans se soucier des conséquences. Le premier principe de l'Organisation des Nations Unies, celui sur lequel l'Organisation est fondée, est le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres. Le deuxième principe est que tous les Membres – tous – doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte. Autrement dit, toute tentative par des États Membres de se mettre au-dessus de la Charte constitue

une faute grave contre la qualité de Membre et une menace à la paix. Garantir le respect de ces principes est une mesure qu'on ne peut plus reporter.

Pour difficile qu'il soit à résoudre, le problème du Conseil de sécurité est un enjeu qu'il nous faut relever. Je suis bien conscient que je dérange un nid de guêpes, mais même les guêpes peuvent être contrôlées si l'on prend les précautions voulues. Je propose qu'à cette soixante-troisième session de l'Assemblée générale, nous nous penchions sérieusement sur ce que devraient être ces précautions.

Nous espérons qu'aujourd'hui, après tout ce qui s'est passé dans le monde depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, nos nations sœurs les plus puissantes seront disposées à donner une chance à la paix et à la démocratie. En tout état de cause, il faudrait garder à l'esprit que les privilèges accordés par la loi suivant l'hypothèse qu'ils sont raisonnables et servent le bien commun ne restent valables qu'aussi longtemps que ladite hypothèse reste juste.

Je pense que nous sommes tous d'accord que le simple fait d'augmenter le nombre des membres du Conseil ou le nombre de pays qui bénéficient du privilège de membre permanent ou qui disposent du droit de veto ne saurait en aucun cas résoudre le problème fondamental qui se pose. Si l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité est nécessaire pour assurer une représentation plus équitable et plus équilibrée sur le plan géographique, elle ne permettrait nullement de corriger les anomalies que nous devrions tenter de faire disparaître.

Outre les thèmes faim, pauvreté et renchérissement du pétrole et des denrées alimentaires, et le dialogue de haut niveau sur la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies, divisé en trois sessions, cette session de l'Assemblée générale consacra une attention particulière aux principaux thèmes suivants que je ne ferai qu'évoquer dans cet exposé oral, par souci de concision. Mais je vous invite tous à examiner le texte intégral de mon exposé qui est à présent disponible dans toutes les langues de travail de l'Organisation. Chacun de ces thèmes est relié à l'absence de démocratie à l'Organisation des Nations Unies et est considéré comme un problème devant être appréhendé de toute urgence.

Aujourd'hui, il existe un consensus scientifique sur l'origine humaine du changement climatique, en particulier depuis le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution

du climat publié l'année dernière. Le rapport conclut et affirme que le changement climatique est désormais sans équivoque et qu'il importe de rechercher des solutions tangibles pour y faire face. L'adoption récente du Plan d'action de Bali constitue un pas important dans cette direction.

Il est primordial que tous les pays soient conscients de la valeur des forêts tropicales en tant que puits de carbone importants et que les pays historiquement responsables de changement climatique paient des incitations équitables aux communautés locales pour qu'elles continuent d'en assurer la conservation. Nous ne devons pas oublier que le déboisement, qui est à l'origine de 20 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre, est largement une conséquence de l'extrême pauvreté des petits agriculteurs des pays en développement.

L'eau n'est pas un produit à acheter ni à vendre librement sur le marché. L'accès garanti à l'eau potable constitue un droit fondamental et figure au nombre des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie ». La Banque mondiale signale que d'ici à 2025, les deux tiers de la population mondiale n'aura pas suffisamment d'eau salubre. Nous devons joindre nos forces et nos ressources pour prendre immédiatement des dispositions en vue de protéger les sources de cette ressource précieuse, améliorer les mesures visant à empêcher la pollution de l'eau et à alerter les populations de la crise imminente, qui met en danger la vie et le bien-être de centaines de millions, voire de milliards, d'êtres humains.

S'agissant du terrorisme et des droits de l'homme, nul État ne doit s'approprier le droit de décider par lui-même que tel ou tel autre État est terroriste, ou aide le terrorisme. Et encore moins un État coupable de guerre d'agression, la pire forme de terrorisme qu'on puisse imaginer, peut-il avoir le front de s'arroger ce droit et d'agir unilatéralement contre ceux qu'il a stigmatisés.

Aussi l'heure est-elle venue pour l'Assemblée générale d'entamer avec tout le sérieux voulu un débat sur le terrorisme international, sa définition et la répartition des responsabilités pour y faire face. Il y a là, mes chers sœurs et frères, une tâche qui ne peut plus attendre.

Le désarmement général et complet est un des objectifs ultimes de l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, ce problème urgent a été repoussé à l'arrière-plan, et n'a pas été suivi comme il le mérite. La simple

existence de 4 600 têtes nucléaires en état de haute alerte pose des risques intolérables pour la sécurité internationale, car un lancement accidentel peut toujours se produire. Chaque année, l'Assemblée générale adopte plus de 50 résolutions et décisions sur ces questions. Pourtant, il manque quelque chose dans nos délibérations – la mise en œuvre effective de nos décisions par des actes constructifs.

Présider l'Assemblée me donnera cette année l'occasion d'appeler les États Membres, pendant la soixante-troisième session, à adopter une approche axée sur les résultats, tant du désarmement que de la réglementation des armements, une approche où les progrès se mesurent par les actes, et non par les mots ou le seul nombre des résolutions.

La traite des êtres humains, la situation de la Palestine, l'assistance humanitaire et l'égalité entre les sexes sont d'autres thèmes auxquels nous donnerons aussi une attention particulière à titre prioritaire. De même, quand nous examinerons les différents thèmes que j'ai évoqués, nous devons nous pencher plus particulièrement sur la situation des plus vulnérables, surtout sur les droits et les besoins des enfants dans les situations spéciales que sont les conflits armés et les catastrophes humanitaires. Notre action en ce sens ne doit pas se limiter à la fourniture d'abris, de vêtements et de vivres, mais être animée surtout par le souci de leur droit à l'éducation.

En conclusion, je veux dire qu'aujourd'hui plus que jamais auparavant, la franchise est indispensable dans les relations internationales. Je souhaite que la soixante-troisième session de notre Assemblée reste dans l'histoire l'« Assemblée de la franchise », pour la paix et l'élimination de la pauvreté et de la faim de notre planète. Face à la gravité des crises mondiales, les mots prudents et ambigus ne donneront rien. L'Organisation des Nations Unies ne peut s'attaquer efficacement aux problèmes tenaces et urgents de notre époque si elle n'est pas claire, ferme et sans ambiguïté. Les expressions édulcorées, les euphémismes ou les ergoterics sur des vétilles, visant à ne pas appeler un chat un chat et motivés par une fausse idée de la diplomatie, n'ont jamais fait d'effet et n'en feront jamais. La crise mondiale est trop grave pour les euphémismes ou les demi-mesures.

Le changement, un changement réel et crédible, est le cri de ralliement du jour. Plus encore que la volonté politique, c'est toute notre énergie spirituelle qu'il nous faudra mobiliser pour réaliser les

changements nécessaires afin de démocratiser l'Organisation des Nations Unies. Elle pourra mieux ainsi concourir, de plus en plus efficacement, à la cause suprême de la paix dans le monde. Mais savoir qu'il nous faut une grande énergie spirituelle ne doit pas nous décourager, car elle est à notre portée.

Chaque être humain, chaque pays, sans aucune exception, possède d'énormes réserves de noblesse humaine. Le temps est venu pour nous de puiser dans nos réserves d'énergie morale, d'êtres humains et de pays. C'est ainsi que nous verrons s'élargir nos cœurs et se développer nos capacités d'aimer et de servir autrui, et que nous nous trouverons mieux en mesure de hisser notre grande famille humaine jusqu'à de nouveaux niveaux de solidarité qui nous garantissent à tous, et aux générations à venir, un avenir de paix durable.

Abandonnons pour toujours nos aspirations malsaines à dominer autrui. Libérons-nous aussi de notre goût tenace pour la guerre, et la violence en général. Ce sont des aspirations et un comportement incompatibles avec les principes auxquels nous avons tous adhéré par la Charte, et avec l'idéal d'un monde en paix dans la sécurité internationale. Conjuguons nos efforts pour qu'il y ait véritablement des « Nations Unies », unies, fraternelles et solidaires ensemble. Le moment est venu de commencer à faire de nos armes des socs de charrue, pour nourrir un monde affamé et qui croupit dans la misère.

Que Gandhi soit pour nous non seulement l'objet d'un hommage dans nos discours et nos déclarations, mais, ce qui est plus important, un modèle à suivre. Honorons ce qu'il a laissé au monde en mettant le bien collectif de notre humanité commune à la pointe de nos efforts conjugués pour bâtir une communauté mondiale en paix avec elle-même et en harmonie avec la Terre, notre habitat commun.

Donnons leur chance à la démocratie et à la paix véritables. Comportons-nous comme les êtres humains que nous sommes : tous frères et sœurs, réconciliés et déterminés à vivre dans la non-violence et la solidarité. Une Organisation des Nations Unies démocratisée sera l'instrument indispensable à la poursuite de ces nobles buts.

Je voudrais terminer comme nous avons commencé. À cette occasion, j'invite les représentants à entendre une chanson. Je crois que c'est une bonne façon de clore mon allocution d'ouverture.

*Les membres de l'Assemblée générale écoutent une interprétation musicale.*

### **Point 125 de l'ordre du jour provisoire**

#### **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/63/350)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : À présent, j'aimerais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/63/350. Il contient le texte d'une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que sept États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/63/350?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

#### **Pouvoirs des représentants à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale**

##### **a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante-troisième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Botswana, Chine, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Luxembourg, Mexique, Mozambique et Saint-Kitts-et-Nevis.

Puis-je considérer que ces États sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

#### **Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

**Lettres datées du 8 et du 15 septembre 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/63/352 et A/63/352/Add.1)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions se

tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles, une telle autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires suivants : le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Comité des relations avec le pays hôte, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la Commission du désarmement des Nations Unies, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires de l'Assemblée à se réunir pendant la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 heures.*